



COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 26.24.25

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 02.06.2025

DECISION DE LA COMMISSION

Affaire n°1 :

COLOMIERS US 2 / GR.ST.GAUD.LUC.LAB du 04.05.2025 – U17 Territoire

Club de COLOMIERS US 2

1 match automatique + 5 matchs de suspension ferme de toutes fonctions officielles

Motif : comportement intimidant/joueur, hors rencontre

1 match automatique + 5 matchs de suspension ferme de toutes fonctions officielles

Motif : comportement intimidant/joueur, hors rencontre

Club de GR ST GAUD.LUC.LAB

1 match automatique + 1 match de suspension ferme de toutes fonctions officielles

Motif : comportement excessif/joueur, hors rencontre

1 match automatique + 1 match de suspension ferme de toutes fonctions officielles

Motif : comportement excessif/joueur, hors rencontre

1 match automatique + 1 match de suspension ferme de toutes fonctions officielles

Motif : propos blessants/joueur, hors rencontre

Affaire n°2 :

CANAL NORD FC 2 / SAVE ET GARONNE du 03.05.2025 – U15 D1 – Poule unique

Club de CANAL NORD FC 2

2 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 09.06.25

Motif : comportement excessif/officiel pendant la rencontre

2 matches de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 09.06.25

Motif : comportement excessif/officiel pendant la rencontre

Public

2 pts de retrait avec sursis à l'équipe pour la saison 25/26 pour le comportement du public pendant et après le match envers l'officiel.

Affaire n°3 :

ST.PLANCARD NO / CONFLUENT LP 2 du 22.03.2025 – SD4 -Poule A

Affaire classée sans suite